



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Paris, le  
Réf. .

**27 MARS 2024**

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions des 22 février, mars 2020, 4 mars et 5 mai 2022 ont été extraites et que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 9 et 10 août 2023 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire

1